RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Administration Centrale
Secrétariat général

Arrêté du - 8 DEC. 2011

Portant nomination au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2011

NOR : DEVK 1131648 A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'avis émis le 21 octobre 2011 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

Arrêtent :

Article 1er

Les agents dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1er juillet 2011 :

VIRLOJEUX (Christian)

MARCON (Eric)

REVERCHON-SALLE (Sandrine)

CYROT (Laurent)

PELLETIER (Jacques)

BLACHERE (Olivier)

BERTHET-BONDET (Chantal)

BOUARFA (Sami)

BRAUN (Emmanuel)

MULLER (Marie-Pierre)

ROLIN (Olivier-Jean)

CATHALA (Séverine)

STREITO (Jean-Claude)

PEJOT (Jérôme)

DE SMEDT (Sylvie)

ADAMI (Pierre)

KOSMALA-NOBLET (Anne)

RAVALET (Sylvie)

Article 2

L'agent dont le nom suit est nommé dans le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1er septembre 2011 :

DEFOS (Stéphane)

Article 3

L'agent dont le nom suit est nommé dans le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1er novembre 2011 :

DESMET (Björn)

Article 4

Le Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le, - 8 DEC. 2011

Pour la ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement et par délégation,
Pour le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par délégation,
La chef du centre interministériel de gestion des IPEF
Sophie MANGIANTE

La Chef du centre interministériel
de gestion des IPEF

Sophie MANGIANTE